



PROMOTION DU DIALOGUE PARLEMENTAIRE EURO-AFRICAIN SUR LE CLIMAT, LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT

EN PARTENARIAT AVEC LE PARLEMENT DE SUÈDE

SESSION D'OUVERTURE

M. Jan Nico Scholten, Président de l'AWEPA

M. Jan Nico Scholten a ouvert la session en souhaitant la bienvenue aux parlementaires et à tous les invités présents.

Il a pris note avec plaisir de l'adoption par la Suède de la loi sur le changement climatique.

Il est important que les discussions autour du changement climatique englobent le Nord et le Sud et que le Nord montre la voie vers des solutions au problème, car il possède une large part de responsabilité.

Les parlements peuvent jouer un rôle majeur à travers l'examen de la législation et des stratégies. Les députés doivent s'impliquer dans ces questions et dans le sommet qui doit se tenir plus tard dans l'année au Danemark.

Nous aimerions mentionner les Médailles de la Liberté décernées à deux membres de notre Groupe consultatif de personnalités éminentes : à l'Archevêque Desmond Tutu et à Mme Mary Robinson (applaudissements de la salle).

Nous souhaitons rendre hommage à Brian McKeown d'Irlande, récemment disparu, et qui a contribué à façonner l'AWEPA à ses débuts.

L'AWEPA a été fondée il y a 25 ans. Notre but est demeuré constant au fil des ans, à savoir œuvrer pour les droits de l'homme et la dignité humaine. J'aimerais remercier tous ceux qui ont contribué au succès que connaît l'AWEPA aujourd'hui.

J'aimerais exprimer ma reconnaissance au gouvernement néerlandais et à l'Agence suédoise de développement international - notre premier donateur et encore aujourd'hui l'un de nos donateurs les plus importants - pour son soutien sans faille de l'AWEPA. Et je remercie la forte Section suédoise pour son travail. Je tiens à exprimer spécifiquement ma gratitude au Secrétaire général de l'AWEPA, M. Pär Granstedt, pour sa contribution. Je remercie par conséquent la Suède de tout cœur pour le soutien apporté au développement et au travail de l'AWEPA.

M. Per Westerberg, Président du parlement, Suède

A souhaité la bienvenue à tous.

Il a exprimé son plaisir de prononcer l'ouverture de ce séminaire car le thème du changement climatique est très important. Celui-ci sera à l'ordre du jour pour différents groupes et commissions en Suède.

La Suède œuvre au renforcement de la démocratie. Ce pays possède une longue tradition de collaboration avec l'Afrique et a décidé de faire du continent africain et des pays musulmans une de

ses grandes priorités. La Suède commémore chaque année la Journée de l'Afrique. Le développement durable, les échanges et la croissance économique ont, parallèlement au changement climatique, figuré parmi leurs principales priorités à l'ordre du jour.

Il souhaite bonne chance à tous avec l'important thème de ce séminaire.

S. E. Mme Gunilla Carlsson, Ministre de la Coopération au développement international

Ce séminaire est opportun et doit être envisagé comme le rétablissement du partenariat entre l'Afrique et l'Europe. Le problème du climat nous concerne tous. L'Afrique peut tirer les leçons des coûteuses erreurs de l'Europe et se positionner en tant que porteuse de solutions, et non de problèmes, dans le domaine du changement climatique.

La Suède soutient la tenue de discussions sur le changement climatique à l'occasion de la réunion de Copenhague et prendra des mesures concrètes en ce sens.

L'adaptation doit être intégrée dans les politiques de changement climatique propices au développement durable. Il faut examiner le financement, aussi bien l'APD que le financement à d'autres titres. Toutefois, pour réussir l'adaptation, nous devons tous intégrer des stratégies concernant le climat dans nos plans nationaux et budgets. En 2009, le parlement suédois a adopté des mesures spécifiques en ce sens.

Le nombre de ceux qui pâtissent des problèmes liés au changement climatique s'est accru avec la récente crise financière. Les droits de l'homme doivent faire l'objet d'une plus grande attention. L'obligation de les protéger appartient à l'ensemble des leaders. Rien ne justifie le recul des libertés fondamentales. La démocratie est vitale pour le développement futur, dans le cadre duquel les femmes ont un rôle déterminant à jouer. À mon sens, la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU s'avère essentielle.

J'estime que l'Union africaine a un rôle incontournable à jouer en Afrique si elle reçoit un soutien adapté et poursuit son œuvre dans le respect de la démocratie.

Afin d'aider les choses à aller de l'avant, des parlements forts sont nécessaires ; et l'AWEPa est importante pour le maintien de l'équilibre des pouvoirs.

La Suède mettra à profit les solides relations entre l'Europe et l'Afrique.

M. le Député Amadi Bethel Nnaemeka, Premier Vice-président du Parlement panafricain, Membre de la Chambre de représentants du Nigéria

Salutations de la part du Parlement panafricain, Afrique du Sud. Notre parlement a été fondé en 2004 aux fins de mettre en œuvre et réaliser la politique de l'Union africaine et contribuer à la paix, à la sécurité et à la stabilité en Afrique et instaurer l'idée d'une destinée commune du continent africain.

Il a fourni des informations sur les thèmes suivants :

- Où en est l'Afrique par rapport au changement climatique.
- Son engagement
- Le rôle du PAP dans le processus du changement
- L'initiative parlementaire africaine sur la réduction du risque climatique
- Les initiatives du PAP
- La campagne « *Black and Green - Ready to Lead* »
- Relever les défis et aller de l'avant

Dans sa conclusion, il a remercié le parlement suédois et l'AWEPa pour l'organisation de cet événement.

JNS a remercié tous les intervenants pour leurs déclarations et observé que l'Afrique se trouvait réellement face à un défi majeur et qu'elle pouvait compter sur le soutien de l'Europe.

Impressionné par le nombre de participants - plus de cent personnes réunies - il est convaincu que des discussions très importantes vont avoir lieu dans les jours suivants.

SESSION 1 : CHANGEMENT CLIMATIQUE : LE LIEN ENTRE ADAPTATION ET DÉVELOPPEMENT

M. le Député Abdirahin Haitar Abdi, Président de l'Assemblée législative de l'Afrique de l'est

Le Président de l'Assemblée législative de l'Afrique de l'est a débuté son intervention en soulignant des exemples de changement climatique en Afrique de l'est. Les prévisions sont encore plus sombres et l'impact du changement devrait s'avérer encore plus important en termes de sécurité alimentaire et de moyens de subsistance ; et toucher l'ensemble des secteurs économiques. En outre, ces changements auront des répercussions également sur la gouvernance à travers les changements que connaîtront les financements. Face à ce défi, M. le Député Abdirahin Haitar Abdi se pose la question de ce que peuvent faire les parlementaires. La Communauté de l'Afrique de l'est (CAE) devrait intégrer les stratégies d'adaptation à long terme dans les programmes nationaux d'adaptation. Cela relève des articles 23-24-25 du Traité de la CAE, mais aussi du Protocole sur la gestion des ressources nationales. M. le Député Abdi a fait observer que toutes les lois de la CAE se substituent à la législation nationale.

L'Assemblée de l'Afrique de l'est participe aux initiatives régionales et internationales qui concernent le changement climatique. Ses membres considèrent que nous avons besoin d'adopter de nouvelles approches pour faire face à cette « vérité qui dérange ».

M. Youba Sokona, Membre de la Commission sur le Changement climatique et le développement (CCCD), membre du Groupe de travail 3 sur l'atténuation du changement climatique auprès du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, et Secrétaire exécutif de l'Observatoire du Sahara et du Sahel

M. Youba Sokona a précisé que la Commission sur le Changement climatique et le développement avait basé son rapport sur l'expérience sur le terrain. Il a affirmé avec force que le changement climatique nécessite des mesures d'atténuation et que la coopération en matière de développement peut avoir une influence sur le changement climatique, non le contraire.

L'Afrique prend du retard par rapport à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et le changement climatique ne facilite pas les choses. Pour développer leurs capacités d'adaptation, les pays africains ont besoin de ressources, d'éducation, d'institutions, d'espace politique et, par conséquent, d'investissements plus importants. Selon M. Sokona, l'adaptation doit être une activité centrale et permanente (et non ponctuelle) et liée au contexte - alimentée par des projets locaux/nationaux/régionaux. Elle requiert de nouvelles institutions capables d'exercer une surveillance, nécessaire à la planification.

Les conséquences du changement climatique sont très graves ; ainsi 25 % de l'Afrique souffre actuellement de stress hydrique, alors même qu'elle possède d'importantes ressources en eau, mais n'a pas une gestion adéquate de l'eau. M. Sokona a expliqué que l'Afrique devrait d'abord mettre en place l'adaptation dans les pays les plus vulnérables puis en tirer les leçons qui s'imposeront.

M. Sokona a conclu en mettant en exergue quatre impératifs clés pour l'efficacité des actions d'adaptation :

- Échelle : faire correspondre les besoins et réponses avec les quantités croissantes de personnes et les écosystèmes
- Rapidité : plus nous attendrons et plus le problème prendra de l'ampleur
- Focalisation : la gestion des risques est cruciale
- Intégration : envisager en parallèle la réduction, l'adaptation, l'atténuation et les objectifs de développement humain

M. le Député Bassey Ewa-Henshaw, Président de l'Action mondiale des parlementaires (PGA), Sénateur du Nigéria

M. le Député Basse Ewa-Henshaw a débuté son intervention en proposant une vue d'ensemble des répercussions du changement climatique au Nigéria. Les pluies torrentielles dans les régions tropicales du sud se sont aggravées et ont donné lieu à des inondations, à l'érosion, à la destruction des infrastructures et à l'augmentation des risques sanitaires. Le nord du Nigéria connaît une avancée du désert et l'assèchement des fleuves.

M. le Député Ewa-Henshaw a déclaré que les stratégies d'adaptation ne pouvaient que devenir plus efficaces, dès lors qu'elles réussiraient à contrer rapidement certains effets, mais que les actuelles capacités d'adaptation restaient faibles. Il s'est ensuite intéressé aux changements institutionnels dans le corps législatif nigérian où la législation concernant le changement climatique a été mise en place et de nouvelles institutions créées, notamment une nouvelle commission sur le changement climatique. D'autres initiatives sont actuellement envisagées comme l'établissement d'un organisme global responsable de la gestion de l'eau pour le compte du gouvernement central. Dans ce domaine, une révision de la gestion des bassins d'irrigation est actuellement en cours aussi.

M. le Député Ewa-Henshaw a conclu en soulignant que l'adaptation au changement climatique devait se faire selon une approche « ascendante », car les personnes sur le terrain seront les premières à être touchées.

Les questions des personnes présentes ont principalement porté sur : la croissance démographique incontrôlée et le besoin de contrôler les naissances, afin de réussir à véritablement réduire la pauvreté. À cet égard, M. le Député Ewa-Henshaw a fait observer que les OMD ne pouvaient être séparés de la question du changement climatique, les deux domaines étant liés au développement. D'autres participants ont demandé à l'AWPEA d'ajuster son plan stratégique afin d'inclure des activités sur le climat plus pragmatiques telles que des formations, etc. D'autres participants ont appelé à une approche davantage commune en vue des actuelles négociations de la CCNUCC.

M. Youba Sokona a demandé aux parlementaires de formuler leurs points de vue de manière plus précise. Les députés doivent travailler en partant de leur propre responsabilité ; de leur cadre national. En réponse à cela, M. le Député Ewa-Henshaw a souligné la difficulté pour les députés africains d'exercer une influence quelconque sur le pouvoir exécutif. Les parlements en Afrique sont très faibles, et les hommes politiques sont encore dans un processus d'apprentissage. Une lutte est en permanence à l'œuvre pour l'obtention de meilleurs niveaux d'influence ; pour que les parlementaires soient consultés lorsque les discussions portent sur des thèmes importants. En ce qui concerne la compensation, il a souligné que ce point faisait l'objet de débats depuis de nombreuses années, sans que jamais une position claire et précise n'ait été formulée au sein du continent. Les parlementaires doivent se pencher sur cette question. M. le Député Ubani a expliqué que la Chambre représentants nigériane avait invité les négociateurs nationaux au parlement pour des discussions et un échange d'informations. Il a conseillé aux autres parlements de procéder de la même manière et indiqué que le réseautage permanent était important afin que les parlementaires puissent jouer un rôle significatif et soient vus à l'œuvre dans le domaine du changement climatique.

SESSION 2 : ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE

Mme la Députée Ndeye Fatou Touré, membre du parlement, Sénégal

Au cours de ces dernières années, Mme la Députée Touré a participé à divers séminaires de l'AWEPA sur le changement climatique, et voit dans cette session sur l'architecture institutionnelle une continuation importante de ce débat. De son point de vue, il est non seulement crucial d'inclure les chercheurs, mais le système institutionnel pour le développement doit être examiné dans son intégralité afin de juguler les problèmes du changement climatique et notamment celui de l'accès à la nourriture.

Mme la Députée Touré reconnaît que nous sommes confrontés à l'un des plus grands défis que l'humanité ait connus. Des millions de personnes sont menacées par les conséquences du changement climatique et les objectifs fixés pour lutter contre ce problème sont loin d'avoir été atteints. Elle a exhorté les parlementaires à s'impliquer davantage dans la révision de la législation à tous les niveaux : régional, national et mondial.

L'eau forme une composante essentielle de la critique situation climatique et il est par conséquent tout à fait approprié que la dimension de l'eau soit intégrée à cette discussion. Nous devons faire en sorte que les millions de personnes qui souffrent en ce moment aient accès à une eau de qualité. Au niveau local, il faut accélérer la mise à disposition des pompes à eau pour l'irrigation. Nous devons aussi nous assurer que les personnes ont accès à l'eau potable.

Mme Touré a plaidé en faveur du développement durable de la gestion de l'eau et de la sécurité alimentaire. Elle s'est demandé ce qu'était la sécurité alimentaire et voici la réponse qu'elle a fournie : l'accès pour tous à une nourriture en quantité suffisante à tout moment. Mme Touré souhaite voir les parlementaires prendre des mesures suffisantes en faveur d'une sécurité alimentaire globale. Elle a déclaré que la durabilité était fortement requise, afin de limiter l'impact négatif du changement climatique. De son point de vue, les parlementaires doivent se montrer concrets et s'assurer que des plans d'action soient mis en œuvre. Elle a estimé qu'au moins 10 % de notre budget devait être consacré à la réduction des effets néfastes du changement climatique. Mme Touré espère que la législation sera harmonisée. Des acteurs seront nécessaires à tous les niveaux - international, régional et local - afin qu'une adéquate architecture institutionnelle soit développée.

M. le Professeur Moses Chimbari, Centre de recherche Harry Oppenheimer Okavango (HOORC), Botswana

Le Professeur Chimbari a exposé l'alarmante situation climatique en Afrique. Les chiffres montrent une nette augmentation du nombre des personnes qui décèdent en raison des catastrophes naturelles. Les problèmes sont gigantesques et doivent être gérés avec le plus grand sérieux.

Le Professeur Chimbari a souligné le besoin de planification eu égard au changement climatique. Toutefois, même si les chercheurs sont bien équipés pour fournir des informations, au final l'élaboration de stratégies et la prise de mesures relève de la responsabilité parlementaire.

Il a souligné le besoin d'harmoniser la recherche, de développer des réseaux et de partager les informations. Il a donné une série d'exemples des projets du HOORC, à travers lesquels des réseaux sont formés aux niveaux nationaux, régional (entre pays du bassin du fleuve Okavango) et international qui encouragent les liens entre le changement climatique, la santé humaine, l'eau et la sécurité alimentaire. Toutefois, les stratégies doivent être conduites par les communautés pour être efficaces.

Le Professeur Chimbari a ensuite élargi son intervention à la nécessité d'une structure institutionnelle aux niveaux local et national afin que l'on puisse s'attaquer au changement climatique de manière efficace. Sur le plan local, des institutions doivent mettre en œuvre des stratégies pour faire face à aux risques de catastrophes et les atténuer, et fournir une assistance aux victimes des catastrophes

naturelles. En outre, il existe clairement un rôle pour des institutions dans le domaine de l'évaluation des situations locales de catastrophes pour le compte des Commissions de district de préparation aux catastrophes ; de la mise en œuvre de campagnes locales de sensibilisation à la préparation aux catastrophes et aux stratégies permettant d'y faire face ; ainsi que des problèmes sanitaires émergents, de la prévention et de la gestion.

Sur le plan national, les Commissions parlementaires chargées des questions agricoles et de l'environnement devraient fournir des orientations dans le domaine des politiques environnementales, tandis que les ministères pertinents devraient coordonner le développement et la mise en œuvre des décisions qui concernent l'environnement. La coordination entre les programmes nationaux dans le domaine des catastrophes et les prévisions météorologiques a aussi été identifiée par le Professeur Chimbari comme étant une tâche qui doit être menée au niveau national. Il a formulé le besoin d'élaborer un cadre international pour les commissions chargées du changement climatique, afin que l'adaptation fonctionne de manière appropriée.

En conclusion, le Professeur Chimbari a déclaré que les peuples d'Afrique doivent participer à la conception et à la mise en œuvre des stratégies. Il estime que les avantages liés aux mesures prises seront de loin supérieurs aux coûts des « efforts » engagés.

M. le Député Jeppe Kofod, membre du parlement, Danemark

M. le Député Kofod a commencé par féliciter la Suède pour son introduction du Rapport de la Commission sur le changement climatique et le développement. Il a poursuivi en observant qu'il y avait un défi à relever pour faire du sommet de Copenhague une réussite grâce un accord international. Toutefois, la gouvernance au niveau international risque d'entrer en contradiction avec le niveau local, car les adaptations doivent être conduites par les pays, sur la base de garanties nationales. M. le Député Kofod a souligné le besoin pour les parlementaires de se consulter les uns les autres et de mettre en œuvre au niveau national, conformément aux recommandations issues du Sommet de Bali (Plan d'action de Bali (PAB) 2007).

En outre, il est nécessaire d'intégrer les adaptations au changement climatique dans les secteurs de la société qui sont touchés, et d'intégrer l'adaptation dans les processus de planification nationaux et sectoriels. Sur le plan national, il faut institutionnaliser des instances chargées de la question du changement climatique afin qu'elles relèvent les défis de l'adaptation au changement climatique. Des institutions mondiales sont cruciales pour que cela devienne une réalité et pour protéger les pays les plus vulnérables. L'Union européenne et les Nations Unies sont des exemples d'institutions ayant intégré le changement climatique dans l'aide au développement. M. Kofod a souligné que le monde industrialisé devait pleinement assumer sa responsabilité.

M. Kofod a affirmé que le Plan d'action de Bali reconnaissait clairement dans l'adaptation un pilier central pour tout nouvel accord sur le climat. Lorsque les pays se réuniront à Copenhague, une réflexion attentive sera cruciale eu égard aux moyens nécessaires à la mise en œuvre et au soutien de l'adaptation.

Une grande partie des pays les plus pauvres et les plus vulnérables ne dispose pas, sur le plan national, d'une architecture institutionnelle permettant d'intégrer le changement climatique dans la planification nationale et sectorielle (par exemple des instances nationales dédiées au changement climatique, chargées de la coordination entre les différents ministères et organismes gouvernementaux). Par conséquent, tout accord mondial sur le climat conclu à Copenhague devra jeter des fondations propices à un meilleur soutien à ces pays en termes de financement, de technologie et de connaissances, afin de renforcer les capacités institutionnelles de planification et de mise en œuvre nationales des mesures d'adaptation.

En ce sens, dans le cadre des négociations sur le climat, il a été déposé une série de propositions en faveur de la réforme ou de la création de nouvelles institutions, conçues pour le soutien des pays en développement. Les décideurs et les négociateurs doivent les étudier soigneusement en vue de Copenhague.

M. Markandey Rai, Coordinateur Global Parliamentarians, UN-HABITAT

Le début de l'intervention de M. Rai a été consacré aux thèmes liés de la sécurité alimentaire, du changement climatique et du développement. Il s'est attardé sur le défi urbain global dans le monde en développement et fait état de données démontrant que 93 % de l'urbanisation a lieu en Afrique et en Asie. Selon M. Rai, nous allons droit dans le mur si nous n'affrontons pas ce problème immédiatement. Sa présentation a en outre illustré l'apparition de bidonvilles en Afrique et informé les participants que 60 % de la population de Nairobi vit dans une zone de la dimension d'un parcours de golf. Il a ensuite abordé des problèmes typiques des bidonvilles comme le VIH/sida ou le manque d'éducation, qui résultent de cette densité démographique élevée.

M. Rai a poursuivi en décrivant le rôle de l'ONU dans la gestion des problèmes généraux, et abordé la relation étroite entre migration et changement climatique. Il s'est intéressé au fait que les Objectifs du Millénaire, « adoptés » il y a neuf ans, resteront du domaine du rêve si quelque chose de tout à fait remarquable ne survient pas et il a tracé un parallèle avec l'adaptation au changement climatique. M. Rai a conclu en disant que les crises alimentaires étaient alarmantes et que les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites de 50 % d'ici l'an 2050, afin que le monde puisse faire face au réchauffement mondial et ses conséquences telles que la destruction des bâtiments et de l'infrastructure urbaine.

Les questions des personnes présentes ont principalement porté sur : les façons dont les parlementaires européennes peuvent faciliter la recherche universitaire en Afrique ; les parlements en tant que leaders de la restructuration institutionnelle à travers la création de commissions transversales sur le Changement climatique ; et la nécessité pour les parlementaires africains et européens d'assumer la responsabilité de l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans toutes les politiques et législations nationales.

SESSION 3 : FINANCEMENT DE L'ADAPTATION

Présidente : Mme la Députée Patricia Hajabakiga, membre du parlement du Rwanda

La présidente a ouvert la session et donné la parole aux intervenants.

M. le Député Brendan Howlin, Vice-président du parlement irlandais

M. le Député Howlin a commencé par expliquer que la sécurité alimentaire face à la réalité établie du changement climatique représentait un objectif décourageant. Dans le contexte de la crise financière, le problème paraît trop vaste. Néanmoins, chacun d'entre nous doit faire face à ces problèmes et se retrousser les manches.

M. Brendan Howlin a rappelé que l'on qualifie le changement climatique de défi décisif pour l'humanité au cours du siècle actuel. Il ne représente pas seulement une menace pour l'avenir ; le changement est réel et vérifiable dès à présent. Les stratégies jumelles de l'atténuation et de l'adaptation au Changement climatique sont liées de façon étroite et déterminante. Alors que des stratégies et des moyens d'atténuation ont déjà été mis en œuvre dans le monde développé, selon M. Howlin, cette étape doit encore être reprise par le monde en développement et appliquée.

La première phase du processus concerne le savoir. L'Afrique sub-saharienne manque de connaissances pour pouvoir faire face au Changement climatique ; elle ne possède que de très rares stations météorologiques, par exemple. Il a souligné la nécessité d'une évaluation appropriée et par pays de l'évolution climatique, de l'élaboration de stratégies en faveur des énergies de substitution, la construction de barrages anti-tempête et la réinstallation des populations vulnérables. L'Archevêque Desmond Tutu a une fois mis en opposition l'adaptation du monde développé et du monde en développement. Il a dit que les gouvernements européens pouvaient protéger leurs populations. Mais comment les habitants des bidonvilles pourraient-ils se protéger ? La réponse est qu'ils ne le peuvent pas à moins qu'une aide massive ne leur soit apportée.

M. Brendan Howlin a exhorté les parlementaires à s'impliquer et à générer un soutien et un savoir à la mesure de la tâche à accomplir. Il a également souligné que le soutien financier devait être un soutien additionnel. Il a été estimé que 86 milliards de dollars étaient nécessaires pour lutter contre le changement climatique dans les pays en développement. Si l'on compare cette somme au soutien apporté au secteur bancaire dans le but de protéger les économies occidentales, cela reste une somme modique.

M. Brendan Howlin a poursuivi en faisant observer que sans la mobilisation des parlements les défis ne seront pas relevés. Il a souligné que les parlementaires doivent être les agents qui conduisent à l'action. De nombreux problèmes exigent notre attention, mais celui du changement climatique est bien trop sensible pour qu'on puisse le laisser en attente. Le Programme d'action d'Accra (PAA) et la Déclaration de Paris doivent être appliqués à notre réponse au changement climatique. Selon lui, l'appropriation par les pays, la construction de partenariats plus ouverts à tous et l'obtention de résultats sur le front du développement doivent être conduites de façon transparente. Le parlement bénéficie d'une position sans égal pour la réalisation de cela.

M. Rémi Paris, Chef de la section Environnement et développement durable, OCDE

M. Rémi Paris a commencé par déclarer que le changement climatique relevait du développement et devait être traité en conséquence. Jusqu'à aujourd'hui, l'engagement des pays donateurs s'élève à 18 milliards de dollars. Toutefois, seulement moins d'un milliard a été déboursé, par conséquent il faut des fonds supplémentaires. Toutefois, la mobilisation de l'aide n'est pas suffisante. La Déclaration de Paris et le PAA établissent les principes suivants : appropriation, c'est-à-dire que les pays en développement doivent exercer un contrôle sur les fonds reçus ; alignement, les donateurs doivent baser leur soutien sur les systèmes nationaux des pays partenaires ; et responsabilité mutuelle, c'est-à-dire que le suivi des fonds par les deux côtés doit être intégré dès le départ. Une grande partie de ces principes s'applique également dans la réponse au changement climatique.

M. Paris a déclaré que l'aide destinée au changement climatique doit s'appuyer sur les systèmes nationaux. Des systèmes parallèles étant déjà en cours d'établissement, il y a matière à préoccupation. Selon lui, il faut éviter cela. De nombreux principes sont déjà incorporés dans le Protocole de Kyoto et le Plan d'action de Bali, par conséquent ils ne sont pas nouveaux. À présent, il s'agit uniquement de les mettre en œuvre.

M. Paris a également fait remarquer que le changement climatique ne constitue pas un secteur, mais un défi transversal. Il requiert des fonds supplémentaires et représente une épreuve sur le plan de la gestion. Les implications pour le financement sont que nous ne devrions pas utiliser les fonds verticaux uniquement pour des questions spécifiques comme la santé, etc. M. Paris insiste sur la nécessité des fonds horizontaux, tous les ministères pouvant les réclamer pour augmentation de leurs coûts. Ce système commence à devenir la pratique dans certains pays.

M. Ivan Zavadsky, Spécialiste senior de la Gestion des ressources en eau, Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

La présentation de M. Ivan Zavadsky a principalement porté sur les mécanismes financiers internationaux et plus spécifiquement sur les politiques, les cadres institutionnels et les outils de lutte contre le changement climatique. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a été créé en 1991. Sa mission est de fournir un mécanisme de coopération internationale permettant de procurer des fonds nouveaux et conditionnels aux projets de lutte contre la dégradation des sols, la pollution, etc. Le FEM est le mécanisme financier pour la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le Conseil du FEM est un organe opérationnel majeur composé de pays donateurs. Le Conseil est assisté du Groupe consultatif sur la science et la technologie et par les 50 membres du Secrétariat du FEM. Les agences d'exécution du FEM ont commencé à travailler avec les pays bénéficiaires et ont impliqué la société civile. La région africaine bénéficie d'une portion croissante des fonds destinés au changement climatique. M. Zavadsky a expliqué que la Caisse du FEM ne pouvait financer que les mesures d'atténuation, il s'agit de son fonds central.

Toutefois, ce même fonds a alloué un montant supplémentaire de 50 millions de dollars à un programme spécial sur les priorités stratégiques pour l'adaptation des Pays les moins avancés (FPMA). En outre, un Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC) inclut un montant additionnel de 286 millions de dollars US pour les mesures d'adaptation. Le travail du FEM en faveur de l'adaptation est entièrement orienté par les réunions de la Conférence des parties à la CCNUCC. Le FPMA et le FSCC sont les seuls fonds qui financent l'adaptation. Ils servent principalement pour la réduction des risques de catastrophes, la santé, l'agriculture, et les projets de gestion des zones côtières. M. Zavadsky a également mis en exergue le fait que le FPMA et le FSCC étaient soumis à des conditions financières, ainsi les sommes doivent être destinées à couvrir les coûts additionnels rencontrés par un secteur dans le cadre de sa riposte aux effets adverses des changements climatiques ; par conséquent le cofinancement est obligatoire. Au moment où le FEM déploie un effort important pour la 5^{ème} reconstitution du FPMA, M. Zavadsky signale que le Fonds rencontre des difficultés pour réunir des financements dédiés aux projets relevant de plusieurs secteurs.

M. Halifa Drammeh, Administrateur principal et Conseiller spécial pour les affaires africaines auprès du Directeur exécutif du PNUE

M. Halifa Drammeh a commencé son intervention en déclarant que le postulat de base du développement durable était que les besoins des générations actuelles soient satisfaits sans pour autant compromettre les générations futures. La satisfaction des besoins des futures générations est pourtant compromise lorsque l'on en vient au changement climatique. En abordant le changement climatique, en vue de la 15^{ème} Conférence des parties, nous devons observer la détresse de la région Afrique avec davantage de réalisme. La position de négociation africaine commune dans le cadre de la 15^{ème} Conférence des parties a été arrêtée en mai à Nairobi, lors de la réunion de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE). À cette occasion, les ministres ont abordé le thème de l'adaptation sous l'angle de la réduction des risques de catastrophes et du renforcement de la

capacité d'adaptation sociale. En outre, le thème de l'atténuation a fait l'objet de discussions notamment autour du secteur de l'énergie, de la déforestation, de l'utilisation et de la dégradation des sols.

M. Drammeh a invité les leaders du monde parlementaire à travailler sur ces questions. Il a insisté sur la nécessité de se pencher sur le thème du financement d'instruments multilatéraux de gestion des risques, les investissements du secteur privé et les instruments fondés sur le marché permettant de répondre au changement climatique, notamment le financement de carbone. Nous devons améliorer l'accès au financement et envisager des transferts de technologies. M. Drammeh est également partisan d'une remise à plat de l'instrument financier FEM. Il a indiqué que cet instrument financier avait été destiné à une autre époque et qu'il avait besoin d'être entièrement restructuré. M. Drammeh a sollicité un soutien politique à la Position de négociation africaine commune et souligné que les pays africains représentent 25 % des pays membres de l'ONU. Par conséquent, pourquoi l'Afrique se montre-t-elle incapable d'avoir de meilleurs résultats avec toutes les ressources qu'elle possède ? Pour l'intervenant, il faut adopter une nouvelle manière de penser.

Les questions et les commentaires des personnes présentes ont principalement porté sur : une critique de l'inaccessibilité des fonds du FEM pour un grand nombre de pays africains. En réponse à cela, M. Zavadsky a expliqué que davantage de flexibilité est mise en place pour les versements futurs. M. le Député Ubani a fait observer que tout en faisant partie du même bloc de négociations que la Chine, l'Afrique rencontre des défis très différents de ceux du plus grand émetteur de gaz à effet de serre. La demande de M. le Député Howlin en faveur de fonds additionnels à consacrer au changement climatique a également trouvé un large écho chez les participants.

Un membre du parlement du Burkina Faso a appelé ses collègues parlementaires à exercer un meilleur contrôle sur les fonds destinés aux programmes dans le domaine du changement climatique.

M. le Député Brendan Howlin a ajouté qu'une nouvelle stratégie sur le changement climatique, qui ne fasse pas de division entre les populations du Nord et du Sud, était nécessaire. Il a aussi déclaré que l'argent actuellement disponible est loin d'égaliser le montant nécessaire pour le continent africain.

Répondant à ces observations, M. Halifa Drammeh a déclaré qu'il n'existait pas de stratégies communes au niveau des Communautés économiques régionales sur le changement climatique ; les comités ministériels qui soutiennent l'UA font preuve de davantage de leadership. Selon lui, de meilleures ressources d'organisation sont nécessaires.

Répondant aux appels en faveur de fonds pour l'adaptation, M. Rémi Paris a déclaré que les gouvernements récipiendaires avaient la responsabilité de s'assurer que l'argent était utilisé de manière appropriée. Toutefois, collectivement vous devez vous assurer que vous êtes entendus en tant qu'Afrique, quelles que soient les sommes disponibles. M. Paris a remarqué que l'Afrique avait du mal à absorber les fonds disponibles et que dans certains cas les pays n'étaient pas encore prêts.

SESSION 4 : CONTRÔLE BUDGÉTAIRE DES FONDS CLIMATIQUES

Président : M. le Député Eziuche Ubani, Président de la Commission parlementaire sur le changement climatique, Chambre des représentants, Nigéria

M. le Député Ubani a souhaité la bienvenue aux participants et les a informés que cette session serait consacrée à leur rôle de parlementaires dans ce processus. En 2005, la Déclaration de Paris a été créée parallèlement aux 5 principes, a-t-il rappelé, et nous devons nous assurer que le rôle des parlementaires demeure crucial et que les programmes et les projets respectent les engagements. Enfin, en tant que parlementaires, a-t-il observé, nous devons nous assurer qu'il n'y ait ni gaspillage ni corruption.

M. Ubani a expliqué aux participants ce qu'ils pouvaient attendre de Copenhague. Ces attentes incluaient une hausse des flux d'APD, un changement de l'architecture budgétaire et des priorités concernant les pays donateurs et partenaires, une exigence plus forte en matière de reddition de comptes et de responsabilité budgétaire à tous les niveaux de gouvernement, pour le Nord comme pour le Sud, et le renforcement de l'implication des députés et des OSC dans le contrôle des dépenses, des politiques, des priorités et des programmes des gouvernement, notamment en réponse aux risques de catastrophes.

Ainsi que le Président l'a expliqué, l'agriculture nigériane a connu des défaillances inattendues, ce qui a entamé la sécurité alimentaire dans le pays. Le problème s'est propagé du Sénégal à la Somalie et aussi bien le Nigéria que tous les pays situés au sein de la région font partie de ce groupe de pays vulnérables. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le PNUD et l'Agence suédoise de développement international fournissent tous une assistance financière au Nigéria. Si l'on y ajoute le changement climatique, ce chiffre atteint près de 1,8 milliard de dollars. Cela ne suffit pas pour juguler les crises auxquelles le Nigéria doit faire face, a-t-il souligné, mais ces fonds devraient devenir plus substantiels avec le temps.

Le pouvoir du parlement nigérian sur les fonds publics est considérable sur la base de la constitution. Le parlement doit enquêter sur les projets et les programmes et inviter des ministres afin de leur poser des questions. Les autres parlements devraient avoir les mêmes pouvoirs à leur disposition également. Le Nigéria compte une commission parlementaire sur le changement climatique mais le parlement souffre encore de faiblesses, a-t-il déclaré aux participants. Les subventions directement allouées aux ministères ne sont pas soumises à l'examen du parlement. Les fonds hors budget ne sont pas contrôlés par le parlement non plus. En 2008, la chambre basse a adopté une motion et tenu une audition, et a découvert que le parlement n'était pas tenu au courant de 50 % des fonds qui arrivaient au Nigéria. M. Ubani a fait observer qu'à présent il était envisagé de rédiger de nouvelles lois afin de garantir que tout montant alloué à un ministère fasse l'objet d'un suivi par le parlement.

Une partie des problèmes que connaît le gouvernement est due au fait que les technocrates veulent conserver leur pouvoir et sont opposés à la prise de risques. Il a souligné la nécessité de s'assurer que le parlement conserve son pouvoir de surveillance. Il n'existe pas de lois qui contraindraient d'autres sources à tenir le parlement informé. Aussi, les parlements manquent-ils de capacités pour contrôler des projets ayant une dimension technique, mais le parlement nigérian coopère avec la société civile afin de trouver une solution. Le Nigéria ne possède pas d'organe spécialisé qui coordonnerait toutes les activités. Une compagnie pétrolière ne fait pas son rapport au parlement, a-t-il dit. Le problème de la coordination devient exacerbé car ces projets ne sont pas nécessairement mis en œuvre au titre du « changement climatique ». M. Ubani a demandé aux participants comment les parlementaires pourraient-ils obtenir de meilleurs résultats ? Il a observé qu'ils doivent s'assurer que les financements versés aux OSC soient supervisés par le parlement. L'échange d'informations s'avère vital, a-t-il ajouté, et l'AWEPa œuvre en ce sens. Il existe un réseau parlementaire sur le changement climatique également. Les parlementaires doivent montrer leur assurance, a-t-il expliqué. Si quelqu'un détient un pouvoir et qu'il ne l'utilise pas, a-t-il poursuivi, alors c'est un vrai gaspillage. Les parlementaires ont une mission à remplir et ils se doivent de réussir. En conclusion de son

intervention, M. Ubani a rappelé aux participants que les donateurs allaient exiger de meilleures formes de reddition de comptes et que les parlementaires sont bien placés pour satisfaire cette exigence.

M. Dan Coppard, Chargé de mission principal, Development Initiatives

M. Coppard a d'abord expliqué que cet événement était à la fois important et opportun. Il a annoncé qu'il allait exposer une partie des défis à relever et des leçons apprises dans le cadre du suivi des fonds climatiques. Il est vital que les systèmes permettant de mesurer et de suivre ces fonds ne soient pas ignorés afin que nous puissions découvrir l'efficacité de l'utilisation de ces derniers.

Tout d'abord, a-t-il commenté, nous devons être clairs quant à qui aura ces informations à sa disposition et pourquoi. Nous avons besoin de systèmes adéquats, a-t-il dit, car les fonds seront tout à fait considérables, (86 milliards pour l'adaptation) entre 50 milliards et 170 milliards d'ici 2030 par conséquent il y aura au moins une multiplication par deux des flux d'APD. M. Coppard a souligné le fait que le G7 avait suggéré que les pays donateurs allouent 1 % du PIB au problème du changement climatique. Deuxièmement, nombreux sont ceux qui souhaitent suivre les fonds climatiques afin de voir s'ils s'additionnent à l'APD traditionnelle ou s'ils sont distincts de celle-ci et, troisièmement, les exigences se font plus fortes dans le domaine de la reddition de comptes. Les pays donateurs sont de gigantesques émetteurs et ne sauraient être autorisés à profiter gratuitement du système. La reddition de comptes concernant ces transactions augmentera la pression en faveur d'organisations et de canaux indépendants et séparés, a-t-il remarqué.

Les défis rencontrés et les leçons apprises incluent le fait qu'il est difficile d'établir des normes communes. M. Coppard a souligné que les concepts d'Atténuation et d'Adaptation avaient besoin d'une définition standard, étant donné que l'APD en a déjà une. Le système, a-t-il dit, devrait représenter les besoins des pays en développement. Ainsi qu'il l'a expliqué, le CAD est centré sur les donateurs mais le suivi de l'aide devrait concerner aussi bien le renforcement de pouvoir que la reddition de comptes. Nous devons fournir les informations et les ressources qui permettront aux pays partenaires d'interpréter ces informations et de demander des comptes aux donateurs.

Les informations doivent être accessibles pour les utilisateurs des informations et non seulement pour ceux qui les fournissent. Ces fonds doivent être traçables du point A au point B. Cela n'est ni difficile ni coûteux mais requiert une coopération entre les donateurs, ce qui représente un défi. Les fonds privés sont souvent présents, et nombreux sont ceux qui l'ignorent. M. Coppard a demandé aux participants de procéder à un suivi en amont et en aval et souligné le fait qu'il fallait des méthodes et des définitions communes. Nos besoins ne se limitent pas aux statistiques, a-t-il dit, nous avons besoin d'informations. Les parties prenantes demandent des informations plus détaillées, plus opportunes et qui soient prévisionnelles et non seulement orientées vers l'arrière. Selon ses propres termes, les informations actuelles sur l'APD rendent difficile la distinction entre les contributions en espèces et les autres.

À la fin de sa présentation, M. Coppard a mis en avant deux messages importants. Tout d'abord, l'on doit prendre en considération les besoins d'information de l'utilisateur. Ce processus concerne le renforcement des moyens d'action des utilisateurs de l'information et non seulement la responsabilisation des fournisseurs. Deuxièmement, cette information aura un coût. Toutefois, a poursuivi M. Coppard, ce coût sera minime en comparaison des avantages que cette information produira

Mme la Députée Bodil Ceballos, membre du parlement, Suède

Mme la Députée Ceballos s'est présentée comme membre du plus petit parti de ce parlement et de l'opposition. Elle a rappelé que son parti parle du changement climatique depuis 25 ans mais que ses membres n'y croyaient pas avant d'en avoir vu les effets. Elle a demandé aux participants ce qu'ils devaient faire avant et après Copenhague. Il faut lutter de façon parallèle pour la réduction de la pauvreté et contre le changement climatique, a-t-elle répondu. En outre, les glissements de terrain, la désertification et les inondations conduiront à davantage de pauvreté. Mme Ceballos a remarqué que l'on identifiait désormais clairement qui avait créé le problème et quels endroits subissaient les pires

conséquences, mais que le monde se trouvait aujourd'hui face à un problème commun qui exigeait des solutions communes.

Mme Ceballos a appelé les parlementaires à s'impliquer dans les négociations sur le climat et à dire à leurs gouvernements ce qu'il fallait faire, et non le contraire. Les parlements ne doivent pas se montrer faibles, a-t-elle souligné. Le gouvernement est obligé de fournir au parlement des informations. La transparence est cruciale pour que les citoyens puissent obtenir des informations importantes et pour éviter la corruption. Elle estime que le mandat le plus important d'un parlement réside dans sa capacité à passer minutieusement en revue et à superviser le budget national. Elle a déclaré que la Suède souhaitait allouer 1,3 milliard de couronnes pour l'adaptation et que cette somme devrait représenter des fonds APD supplémentaires. Elle a déclaré que l'action était toujours plus importante que les mots. Ce que nous ne ferons pas dès à présent, nous coûtera bien plus cher à l'avenir.

M. Rémi Paris, Chef de la section Environnement et développement durable, OCDE

M. Paris a commencé sa présentation en annonçant aux participants qu'il souhaitait aborder l'« autre côté » de l'équation. Il a expliqué que ce processus était centré sur le donateur mais que toutes les informations étaient disponibles publiquement et que chacun pouvait remettre en question les chiffres et poser des questions. Le système de l'OCDE, tel qu'il existe aujourd'hui, est orienté vers l'arrière, a-t-il expliqué. Les données parviennent du terrain à l'OCDE, qui les regroupe et les compile. Actuellement, l'OCDE cherche à voir s'il existe la possibilité de fournir une plus vaste gamme de données, mais cela s'avère très difficile. Le système de suivi de l'OCDE est basé sur des secteurs, a-t-il expliqué aux participants. L'APD se rapporte à tel ou tel secteur. Il existe également un code multisectoriel. En ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, il ne s'agit pas d'un secteur mais d'un objectif. L'OCDE s'efforce d'effectuer le suivi de l'aide qui a pour objectif de protéger l'environnement mais s'efforce encore de définir des critères afin que ces fonds soient des fonds dédiés à l'adaptation au changement climatique. Étant donné qu'aucune activité n'a un objectif unique, lorsqu'une activité est consacrée au changement climatique, elle ne relèvera pas d'un seul secteur. M. Paris a expliqué qu'à l'avenir, une dimension d'évaluation allait être intégrée, et que chaque projet serait évalué selon sa contribution à l'adaptation au changement climatique. L'adaptation est étroitement liée au développement et l'OCDE s'intéresse de près à ce défi. Copenhague n'apportera peut-être pas la solution à ce problème, a-t-il dit, mais nous nous efforçons de trouver une solution.

Les questions et les commentaires des personnes présentes ont principalement porté sur : les moyens de fournir des incitations aux citoyens qui sont contraints de couper les arbres comme moyen de subsistance, la façon de soutenir l'opposition dans les parlements du monde entier, le besoin d'assurance pour les victimes de la dégradation des sols, le besoin d'un changement d'attitude de la part des parlementaires africains, ainsi que la nécessité d'un contrôle parlementaire eu égard aux multinationales européennes installées dans les pays en développement.

SESSION DE CLÔTURE

Président : M. Pär Granstedt

M. Granstedt a présenté les Recommandations parlementaires pour Copenhague. Il a observé que les recommandations seront adoptées sous réserve que toutes les modifications soumises par écrit soient incorporées dans les recommandations, et que les présidents du PAP et de l'EALA en approuvent la version définitive.

Mme la Députée Rosita Runegrund, Chef de la section de l'AWEPA auprès du parlement suédois, membre du parlement de Suède

Mme Runegrund a informé les participants de la vision stratégique de l'AWEPA. Elle a fait observer que l'Afrique n'était pas le problème mais la solution au changement climatique.

M. le Député Oussa Ndele Idriss, Président du Parlement panafricain, membre du parlement du Tchad

M. le Député Idriss a remarqué que les deux derniers jours ont été très enrichissants et instructifs. En Afrique, le sous-développement pousse nos jeunes hommes et femmes à partir vers l'Amérique, l'Europe ou l'Asie. Il a exhorté les parlementaires africains à faire pression sur leurs gouvernements au cours des prochains mois et souligné que les parlementaires doivent s'assurer que les groupes les plus vulnérables, c'est-à-dire les femmes et les enfants, soient protégés et qu'il est fait bon usage des ressources insuffisantes de l'Afrique.

L'EAU ET LE CLIMAT : PRÉSENTATION DU DIALOGUE PARLEMENTAIRE EURO-AFRICAIN SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

EN PARTENARIAT AVEC LA SEMAINE INTERNATIONALE DE L'EAU

M. Pär Granstedt, Secrétaire-général de l'AWEPA

M. Pär Granstedt a ouvert la manifestation parallèle organisée par l'AWEPA à l'occasion de la Semaine internationale de l'eau à Stockholm. Il a souhaité la bienvenue à tous les parlementaires et invités présents. La session a été consacrée au changement climatique et à la présentation du Dialogue parlementaire euro-africain. Ce dialogue a été inauguré en août 2008 à Nairobi par l'AWEPA et ses partenaires parlementaires, notamment le Parlement panafricain, l'Assemblée législative de l'Afrique de l'est, le Forum parlementaire de la CDAA et de nombreux parlements nationaux. M. Granstedt a ensuite présenté les deux conférenciers.

M. Anders Wijkman , ancien membre du Parlement européen et membre de la Commission internationale sur le changement climatique et le développement, a commencé par émettre quelques remarques d'ordre général sur le changement climatique. Il a expliqué que le monde est confronté à une série de crises en ce moment et qu'elles sont toutes liées : par exemple la crise financière, la crise du changement climatique, la crise écologique et la crise alimentaire. La surexploitation des ressources et le pic de la production pétrolière font partie des causes profondes expliquant cette situation. Le monde n'emploie pas ses ressources de manière durable et par conséquent les écologistes nous mettent en garde contre une crise liée au climat. Selon M. Wijkman, nous pouvons contrôler nos émissions, mais devons prendre garde à ce que le mécanisme de retour d'informations ne se mette pas à avoir sa vie propre. Dans ce contexte, la situation météorologique ne doit pas être traitée comme une question annexe, et il a encouragé une approche intégrée.

M. Wijkman a indiqué qu'il est dans l'intérêt de l'Afrique que nous nous fixions des cibles de réduction ambitieuses. Même si aucun accord n'était conclu sur les réductions des émissions, un accord devrait de toute manière être trouvé concernant le développement, selon le conférencier. Dans ce contexte, l'accès à des voies de croissance à faibles émissions de carbone s'avère crucial, et l'Afrique possède un avantage comparatif sous la forme, par exemple, de l'énergie solaire.

Selon M. Wijkman, l'adaptation doit être intégrée aux plans de développement et aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Il a également plaidé en faveur d'une aide financière qui irait s'ajouter aux flux existants d'APD, ces fonds devant couvrir les coûts additionnels. Il a également déclaré que la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial ne devraient pas s'occuper de ces questions de financement et que les fonds devaient être directement acheminés vers les systèmes des pays. Il a conclu en disant que le rôle des législateurs serait crucial et que les parlementaires devaient s'impliquer davantage dans les négociations.

M. le Député Amadi Bethel Nnaemaka, Premier Vice-président du Parlement panafricain, membre de la Chambre des représentants du Nigéria, a commencé par citer quelques exemples du changement climatique observables en Afrique, tel que l'évaporation du lac Tchad. Il a indiqué que la rareté des ressources provoquait d'ores et déjà des conflits à l'intérieur du continent. Le Parlement panafricain (PAP) est encore trop jeune pour pouvoir exercer une réelle influence sur les préparatifs de l'Union africaine en vue de 15^e Conférence des parties à la CCNUCC.

Néanmoins, la jeune institution prend des mesures progressives dans la bonne direction, comme la création de commissions régionales chargées de l'économie. En outre, les recommandations sur le changement climatique qui ont été adoptées cette année l'ont été après une table ronde sur ce thème dans le cadre de la session plénière.

Le problème général auquel doivent faire face l'Afrique et le reste du monde est le fait qu'il n'y a pas de plan au niveau international pour gérer la question du climat. M. le Député Amadi a également souligné que lorsque nous abordons le financement, nous devons prendre acte de la corruption [en Afrique]. Toutefois, il a relevé la nécessité d'une meilleure éducation sur l'environnement et le besoin de plans concrets en faveur de l'accès aux progrès technologiques.

Le programme du PAP intitulé « *Black and green* » vise à informer les Africains sur le thème du changement climatique et également sur les moyens grâce auxquels les initiatives du secteur privé et de la société civile peuvent avoir accès au financement des projets du Mécanisme de développement propre (MDP).

Dans sa conclusion, il a insisté sur la responsabilité des personnes politiques, qui doivent faire en sorte que les informations parviennent à leurs électeurs.

Les questions et les commentaires des personnes présentes ont inclus des commentaires sur le besoin d'études davantage sur mesure. Certains participants ont aussi mis en avant le fait que les connaissances des autochtones en matière de protection environnementale et d'adaptation ne devaient pas être ignorées dans les plans d'action nationaux sur le changement climatique.